

PROGRAMME

MONT DE MARSAN (40) – BA 118

REHABILITATION DU LC9

COSI N°450607



	Grade/Nom	Fonction
Rédaction	TSEF Nicolas GENSOUS	Programmist
Vérification	ICDD Matthias ADAN	Chef de la section programme
Approbation	ICD HC Bruno KLEIN	Chef du bureau assistance au commandement, schéma directeur

Version	Date	Commentaires
1.0	15/10/2024	Version initiale
2.0a	23/01/2025	Prise en compte de la modification de la programmation
2.1	09/05/2025	Prise en compte PV revue de programme
2.2	12/05/2025	Version marché MMOA (reprise par DIV INV/BCO)
2.3	08/06/2026	Version mise à jour par le MMO

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

FICHE RÉCAPITULATIVE

Libellé de l'opération	MONT-DE-MARSAN (40) – BA118 Réhabilitation du LC9				
Numéros COSI	450607	N° immeuble G2D	400192020U	N° composant G2D	0241
Nature l'opération	☒ Opération d'adaptation capacitaire ☐ Opération de maintenance lourde ☐ Technico-Opérationnelle (TO) ☐ Ouvrages de soutien général (MLI) ☒ Non Technico-Opérationnelle (NTO) ☐ Ouvrage(s) opérationnel(s) (MLO)				
Modalités de réalisation	☒ Mandat de MOA ☐ Marché global sectoriel ☒ Maîtrise d'œuvre externalisée ☐ Accord-cadre ☐ MOP avec concours ☐ Marché industriel ☒ MOP sans concours ☐ Main d'œuvre militaire ☐ Maîtrise d'œuvre interne				
Justification du choix de la stratégie de réalisation	La réhabilitation des bâtiments d'hébergement relevant du ministère des Armées, conformément au plan de management version 2 du 23/06/2022.				
Base de défense	Mont-de-Marsan				
Descriptif sommaire de l'opération	Réhabilitation du LC9				
Date prévisionnelle de livraison	2 ^{ème} semestre 2029	Délais prévisionnels d'exécution des travaux	15 mois y/c période de préparation de 3 mois		
Surface utile prévisionnelle	427 m ²	Exigences particulières	Contraintes d'accès base		

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

SOMMAIRE

1	PRÉAMBULE	6
1.1	Objet du document	6
1.2	Documents de référence	6
1.2.1	Documents de référence propres à l'opération	6
1.2.2	Principaux documents de référence	6
2	CADRE GENERAL DE L'OPÉRATION	7
2.1	Objet de l'opération	7
2.2	Présentation et historique de la BA 118	8
2.3	Identification des intervenants	8
3	DONNÉES DU SITE ET CONTRAINTES.....	9
3.1	Présentation du site.....	9
3.1.1	Situation géographique de l'emprise	9
3.1.2	Situation géographique du projet.....	10
3.1.3	Présentation générale de la base.....	10
3.1.4	Situation domaniale	10
3.1.5	État de synthèse du quartier.....	11
3.1.6	Schéma directeur des infrastructures.....	11
3.1.7	Présentation de la zone dévolue à l'opération	11
3.1.8	Opérations connexes.....	13
3.1.9	Réseaux.....	13
3.1.10	Servitudes.....	14
3.2	Opérations en interface.....	15
4	MODALITÉS DE RÉALISATION.....	16
4.1	Exigences, contraintes en phase de réalisation	16
4.1.1	Accès à l'emprise – Contrôles primaires	16
4.1.2	Horaires	16
4.1.3	Chantier	16
4.1.4	Prévention.....	16
4.2	Répartition des compétences - Prestations hors périmètre	17
4.2.1	Organisation de l'opération (SID)	17
4.2.2	Prestations DIRISI	17
4.2.3	Prestations GSBdD.....	17
4.3	Découpage de l'opération	17
4.3.1	Études et diagnostics	17
4.3.2	Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage	17
4.3.3	Marché de maîtrise d'œuvre.....	17
4.3.4	Prestations des AMO.....	18
4.3.5	Marchés de travaux	18
4.3.6	Niveau de confidentialité des marchés.....	18
4.3.7	Phasage et durée des travaux.....	18
5	DÉLAIS ET PLANIFICATION.....	19
6	ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE	19

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

GLOSSAIRE

AMO	: Assistance à Maîtrise d’Ouvrage
BIM	: Building Information Modeling
CGA	: Contrôleur Général des Armées
CT	: Contrôleur Technique
DCSID	: Direction Centrale du Service d’Infrastructure de la Défense
DIRISI	: Direction Interarmées des Réseaux d’Infrastructure et des Systèmes d’Information
DPMA	: Direction des Patrimoines, de la Mémoire et des Archives
DTA	: Dossier Technique Amiante
ECS	: Eau Chaude Sanitaire
EHTPP	: Étude Historique et Technique de Pollution Pyrotechnique
EIB	: Expression Initiale de Besoin
EF	: Étude de Faisabilité
SID-SO	: Service infrastructure de la défense Sud-Ouest
ICPE	: Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
IOTA	: Installations, ouvrages, travaux et activités.
ITA	: Inspection du Travail des Armées
MOP	: Maîtrise d’œuvre Privée
OPC	: Ordonnancement, Pilotage, Coordination
PEB	: Plan d’Exposition au Bruit
PLU	: Plan Local d’Urbanisme
PSA	: Plan des Servitudes Aéronautiques
PSH	: Personne en Situation de Handicap
RCI	: Réunion de Concertation Initiale
SDAGE	: Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SDIBdD	: Schéma Directeur Infrastructure de Base de Défense
SIC	: Systèmes d’Information et de Communication
SII	: Système Industriel d’Infrastructure
SPS	: Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé
SSI	: Coordinateur des Systèmes de Sécurité Incendie
USID	: Unité de Soutien de l’Infrastructure de la Défense
VRD	: Voiries, Réseaux Divers

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

ANNEXES

Annexe fournie	Numéro	Intitulé
☒	1	Tableaux de surfaces et fiches espaces
☒	2	Schémas fonctionnels et de proximités
☒	3	Macro-zoning
☒	4	Matrice de risques opération
☒	5	CR de visite
☒	6	Reportage photos
☒	7	Récapitulatif documentaire programme
☒	8	Fiche Questions-Réponses (FQR)
☒	9	Glossaire
☒	10	Plan masse et des réseaux
☒	11	Rapport des risques du site
☐	12	Rapport de repérage amiante - INCOMPLET
☒	13	Rapport de vérification électricité
☒	14	Prescriptions de raccordement GTC
☒	15	Fiche synthétique de prérequis DIRISI
☒	16	Rapport de repérage plomb
☒	17	Rapport de repérage termites
☒	18	Rapport de repérage amiante et HAP sur les enrobés
☒	19	Questionnaire Cyber-Sécurité

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

1 PRÉAMBULE

1.1 Objet du document

Le présent document, qui constitue le programme technique détaillé de l'opération, est élaboré en vue de réhabiliter le LC9 au profit de la base de défense (BdD) de Mont-de-Marsan.

1.2 Documents de référence

1.2.1 Documents de référence propres à l'opération

Documents de référence	Objet
NeMO n°2021/44/BdD MdM du 12/04/2021	Fiche d'expression des besoins (FEB)
Avis de l'USID MDM du 29/03/2021	Avis sur la FEB
NeMO n°2023/1501/ESID BX du 12/12/2023	Transmission de l'EF vers BdD
NeMO n° 2024/1762 du 14/11/2024	Validation de la FOD par la DCSID
NeMO n°2025/135 du 17/02/2025	Transmission du programme à la BdD
NeMO n°2025/36 du 29/04/2025	Validation du programme par le COM BdD

1.2.2 Principaux documents de référence

Références	Désignation
Instruction n°1707	Opérations d'infrastructure du ministère des armées.
Arrêté du 22/03/2019 et décret n°2019-259 du 29/03/2019	Code de la commande publique Dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique et notamment : Livre IV : dispositions propres aux marchés publics liées à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

2 CADRE GENERAL DE L'OPÉRATION

2.1 Objet de l'opération

L'opération consiste à réhabiliter le LC9 situé au sein de la zone vie de la base aérienne 118 à Mont de Marsan (40).

Sur la base de la version 2 du plan de management, relatif à la rénovation des bâtiments d'hébergement relevant du ministère des Armées, un AMO (bureau d'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage) a été mandaté par le SID pour rédiger le programme.

Ce programme est annexé au présent document. Ce dernier présente la combinaison de toutes les caractéristiques et contraintes du site ainsi que les modalités de réalisation de l'opération.

Les objectifs de cette opération sont à la fois sociaux, via une amélioration des conditions de travail et de vie du personnel résidant ou exerçant dans les bâtiments concernés, et environnementaux, avec une amélioration significative de leurs performances énergétiques.

Besoins globaux

La capacité en hébergement actuelle est de 19 chambres individuelles équipées de lavabos. Les douches et WC communs sont situés sur le palier.

La capacité en hébergement après réhabilitation avec installation d'une douche et d'un WC dans les logements en respectant les standards d'hébergement est attendue à hauteur de 15 lits répartis de la manière suivante :

Bâtiments	Dénomination	RDC	R+1	Nombre de chambres
LC9	Chambre simple	8	7	15

Dans cette opération, les besoins exprimés dans le NeMO de première référence sont les suivants :

Un bâtiment incluant :

- 15 chambres avec bloc sanitaire (WC, douche et lavabo) ;
- 1 local entretien par étage ;
- 1 local de stockage au RDC.

Et d'autre part une partie de locaux techniques spécifiques avec :

- Un local technique courant fort (CFO) ;
- Un local chauffage ventilation climatisation (CVC) ;
- Un local technique courant faible (CFa) ;
- Un local WIFI.

Performance énergétique

Le LC9 a une consommation énergétique estimée à 280,30 KWhEP/m2.an. A l'issue des travaux ils seront classés en B avec une consommation énergétique estimée à 72,80 KWhEP/m2.an/bâtiment.

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

2.2 Présentation et historique de la BA 118

Le projet est situé sur l'emprise de la base aérienne 118 implantée principalement sur la commune de Mont-de-Marsan, dans le département des Landes (40).

2.3 Identification des intervenants

Fonction	Organisme
Maître de l'ouvrage	Etat – Ministère des Armées
Représentant du maître de l'ouvrage	Etat – Ministère des Armées Service d'Infrastructure de la Défense (SID)
Déléataire du maître d'ouvrage	setec organisation
Utilisateur	GSBdD de Mont-de-Marsan
Représentant du pouvoir adjudicateur	Directeur du service Infrastructure de la défense Sud-Ouest (SID SO)
Entretien et maintenance des bâtiments	USID de Mont-de-Marsan

3 DONNÉES DU SITE ET CONTRAINTES

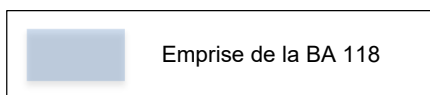
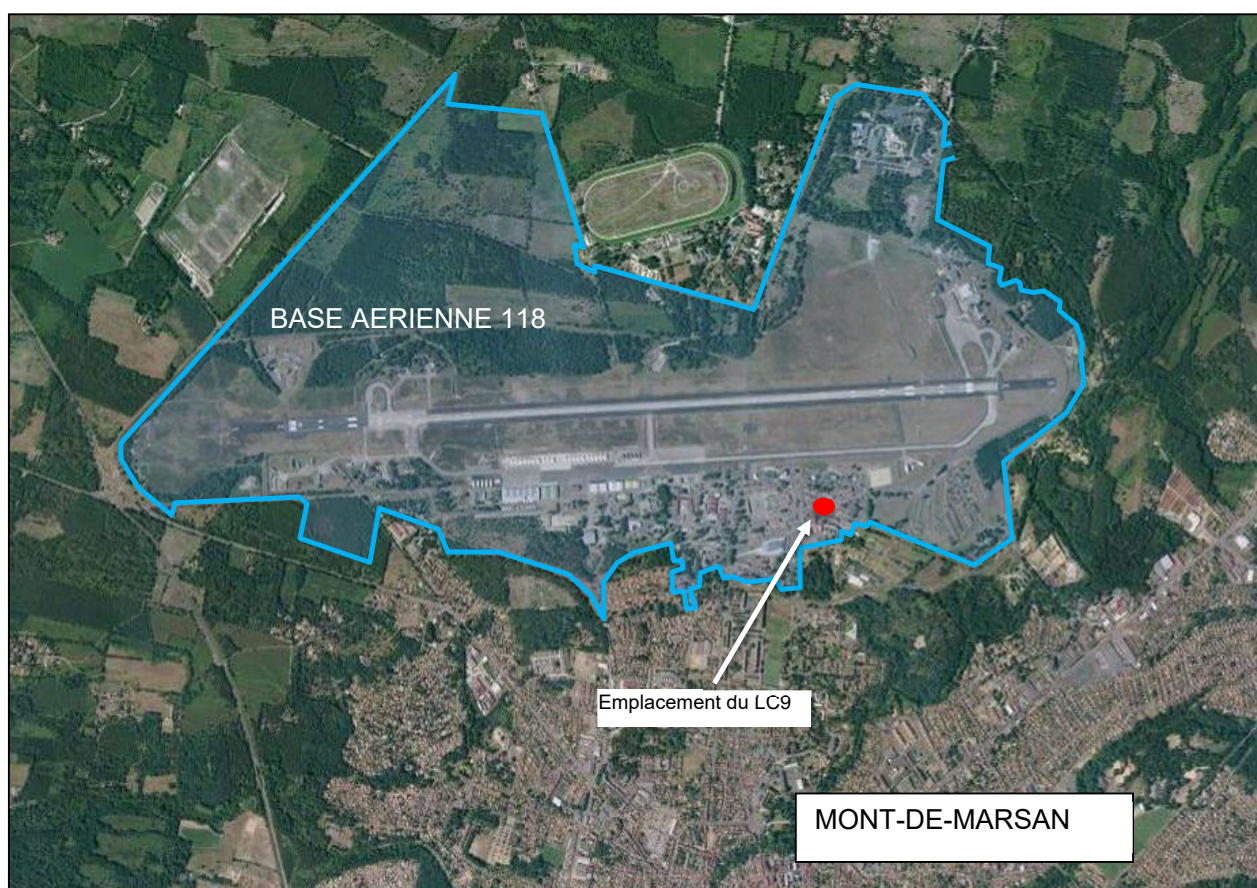
3.1 Présentation du site

3.1.1 *Situation géographique de l'emprise*

La base aérienne 118 est implantée dans la région Nouvelle-Aquitaine, département des Landes, principalement sur la commune de Mont-de-Marsan. Le site présente une superficie totale de 677,9 ha répartie sur trois communes : Mont-de-Marsan, Uchacq-et-Parentis et Campet-et-Lamolère.

La BA 118 est délimitée :

- au Nord, par des prés puis un lotissement faisant partie de la ville de Mont-de-Marsan ;
- au Sud, par quelques prés et la ville de Mont-de-Marsan ;
- à l'Ouest, par la D651, des prés puis la rivière Estrigon ;
- à l'Est par la D53, des prés puis la rivière Douze et la ville de Mont-de-Marsan.



450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

3.1.2 *Situation géographique du projet*



3.1.3 *Présentation générale de la base*

L'armée de l'air française compte une vingtaine de bases aériennes. Une fonction dominante est attribuée à chacune d'elles. On trouve ainsi, par exemple des bases écoles, des bases radars ou encore des bases de chasse.

La base aérienne 118 « Colonel K.W. Rozanoff » compte parmi les plus grandes bases nationales et met en œuvre la quasi-totalité des types d'appareils et de matériels en service dans les forces aériennes françaises, où qui le seront un jour.

3.1.4 *Situation domaniale*

Nom de l'immeuble	Base Aérienne 118 – Mont-de-Marsan
Centré Référence domaniale G2D	400192020U
Adresse	1061 avenue du Colonel Rozanoff - 40118 MONT-DE-MARSAN
Base de défense	Mont-de-Marsan (MDM)
Nature des droits	Pleine propriété de l'Etat
Numéro Chorus	159 357

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

3.1.5 État de synthèse du quartier

SURFACES DE L'EMPRISE (m²)					
DENOMINATION DE L'IMMEUBLE	EMPRISE	SHOD TOTALE	SUP BÂTIE	SUP AMENAGEE	SUP NON CONSTRUITE
Base Aérienne 118	6 779 000	163 357	118 404	114 462	1 430 449

3.1.6 Schéma directeur des infrastructures

Le schéma directeur immobilier de la base de défense de Mont-de-Marsan a été validé par note n° 040/CFA/EM/BAAMA/SCIAé du 15 février 2022 .

La réhabilitation du LC9 avec la mise en place de chambres individuelles équipées de sanitaires indépendants fait partie du programme de rénovation des hébergements les plus anciens.

3.1.7 Présentation de la zone dévolue à l'opération

La zone de projet est située dans la partie hébergement de la zone vie de la base.

Une partie des bâtiments (notamment les LC7, LC9 et LC12) est en état médiocre et ne répond pas aux standards de confort actuels.



450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

La parcelle du projet est constituée pour partie des bâtiments d'hébergements suivants (voir vue aérienne ci-dessus) :

Bâtiments	Nombre de chambres	Typologie	Année de construction	Nombre de niveaux	SHOD G2D en m²
LC 07	19	Bâtiment Cadres Célibataires	1957	R + 1	440
LC 08	19	Bâtiment Cadres Célibataires	1956	R + 1	440
LC 09	19	Bâtiment Cadres Célibataires	1957	R + 1	440
LC 10	19	Bâtiment Cadres Célibataires	1957	R + 1	440
LC 11	19	Bâtiment Cadres Célibataires	1957	R + 1	440
LC12	19	Bâtiment Cadres Célibataires	1957	R + 1	440
LC 17	26	Bâtiment Cadres Célibataires	1968	R+1	582

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

3.1.8 Opérations connexes

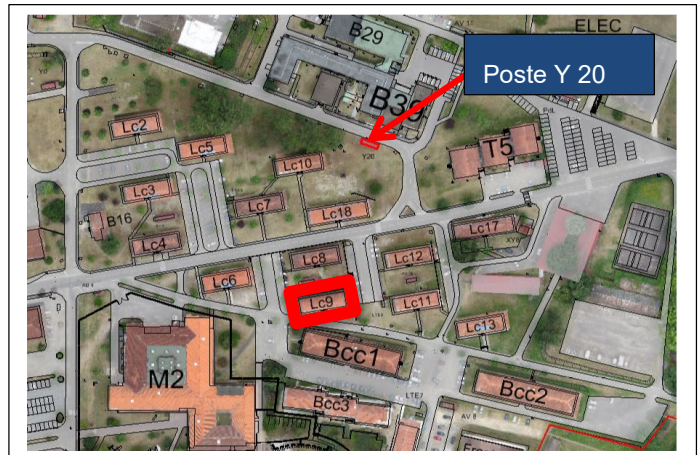
il n'y a pas d'opération connexe connue au stade de la rédaction du présent document.

3.1.9 Réseaux

3.1.9.1 Réseau Poste de transformation – poste de livraison

Etat des lieux du réseau HT

La zone vie est alimentée à partir du poste de livraison Y20 de 800 kVA.



Etat des lieux du réseau BT

Au stade de l'étude, il sera pris comme hypothèse le raccordement à partir des TGBT du bâtiment du projet.

3.1.9.2 Assainissement – Eaux pluviales – Adduction d'eau potable (AEP) – Défense incendie (DI)

L'ensemble des réseaux AEP et DI de la zone vie ont été rénovés en 2023 et tous les branchements EU et AEP ont été repris sur le bâtiment concerné.

Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront raccordées sur le réseau EP existant.

Eaux usées EU

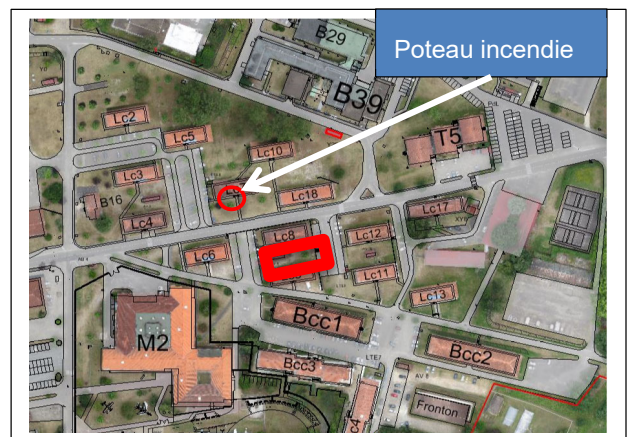
Les eaux usées seront raccordées sur le réseau EU existant.

Adduction d'eau potable (AEP)

Le réseau d'eau sera raccordé sur le réseau eau potable.

Réseau défense incendie (DI)

Un poteau incendie est situé à environ 25 mètres de la zone de projet.



450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBd Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	--	------------

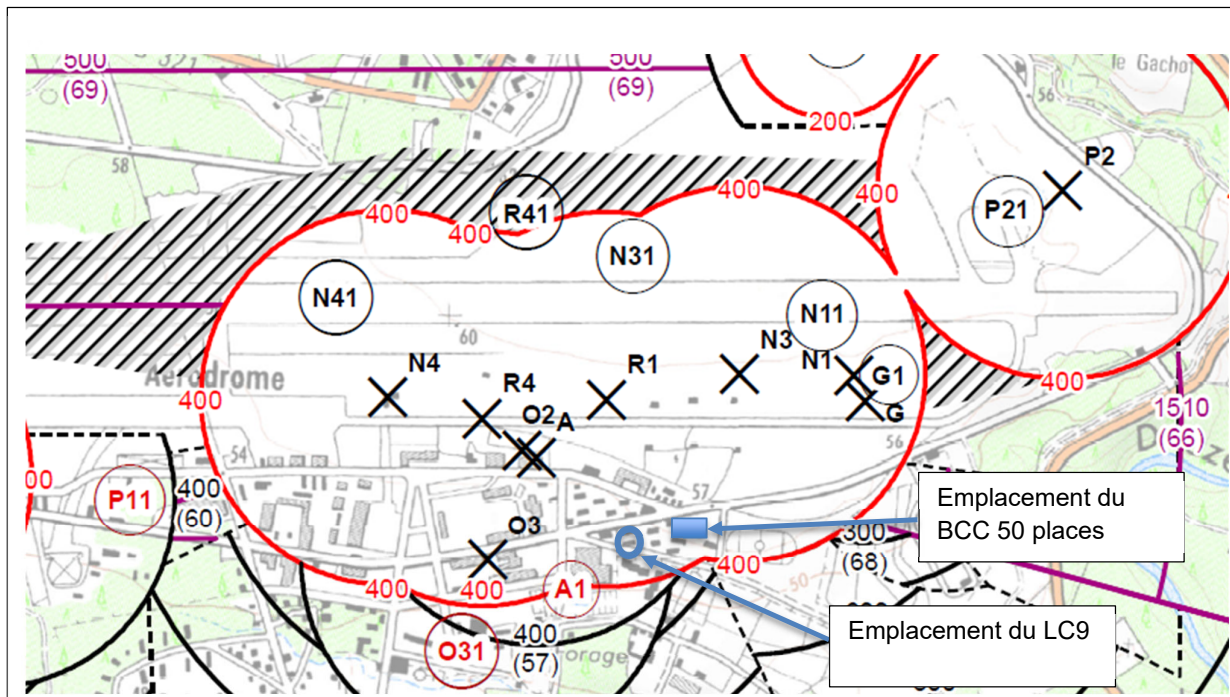
3.1.10 Servitudes

La zone d'implantation de la zone du projet est située dans la zone primaire des radars N3 et R1 :

- Zone primaire du radar ALADIN et l'équipement VOR DME, théoriquement inconstructible

Le CNGF contacté pour le BCC 50 places situé à proximité de la zone du LC9 confirmé par NEMO n°2022/16 du 07/01/2022, l'impact du projet sur le PSR. En effet, l'emplacement du projet immobilier situé en zone primaire du radar Aladin et du VOR DME, la mise en place d'une grue impactera le gabarit de protection radioélectrique de plusieurs équipements dont le radar PAR NG, les équipements V-UHF de la tour de contrôle, la Gonio NG, le TACAN et le LOCALIZER.

En conséquence, l'emploi **d'une grue rétractable** sera rendu obligatoire afin de faciliter la coordination des travaux avec l'activité opérationnelle de la base aérienne.



450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

3.2 Opérations en interface

N°	Opération en interface	Description de l'interface		Évolution (suite Revue de prog)
		Nature de l'interface	Gestion de l'interface	
1	Accessibilité du chantier	Modalités d'accès au chantier durant les travaux à la fois d'un point de vue de la sécurité routière que de la sûreté du site.	Accès par l'entrée principale de la base. Chantier clos et dépendant.	
2	Coactivité	Maintien de l'activité aéronautique pendant les travaux.	Consigne de sécurité	
3	Limite prestations courant faible entre la DIRISI et la base	Réseau courant faible.	Organisation réunion avec DIRISI et l'utilisateur pour déterminer la limite des prestations	

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

4 MODALITÉS DE RÉALISATION

4.1 Exigences, contraintes en phase de réalisation

4.1.1 Accès à l'emprise – Contrôles primaires

L'attention est attirée sur les points suivants :

- Le délai d'autorisation d'accès au site sera **d'environ 3 mois** en raison des contrôles primaires ;
- Le plus tôt possible, le titulaire (et ses sous-traitants) fera parvenir une fiche individuelle de contrôle primaire, pour l'ensemble du personnel susceptible d'accéder au site.

4.1.2 Horaires

Les horaires de la base aérienne sont les suivants :

- du lundi au jeudi de 8h10 à 17h05 ;
- de 8h00 à 15h30 le vendredi.

Les travaux seront réalisés pendant les heures de présence normale, à l'exception de ceux qui nécessiteraient un arrêt des installations ou occasionneraient une gêne pour les utilisateurs. Toute dérogation à l'horaire normal de travail de la BA 118 devra faire l'objet d'une autorisation de l'adjoint du commandant de base et devra rester exceptionnelle.

4.1.3 Chantier

4.1.3.1 Circulation, accès et sécurisation en phase travaux

Le chantier devra être clôturé, fermé chaque soir. Un secteur regroupant les locaux de chantier sera installé à l'intérieur de la zone.

4.1.4 Prévention

Le chantier sera clos et dépendant. Pendant la totalité des travaux, la BA 118 continuera ses activités quotidiennes ; Il y aura donc des risques d'interférences entre les engins de chantier et la circulation et activités militaires courantes. Une coordination générale avec le BPEI de la BA 118 (gestion de la circulation à l'intérieur de la base, des fluides, des interférences avec entreprises extérieures) devra être prévue. Les entreprises accèderont à la zone des travaux par l'entrée de la base.

Travaux par points chauds

Conformément aux consignes générale incendie du site, les travaux dits « par points chauds » seront soumis au préalable, à une autorisation écrite ou « permis feu ». Ce document sera établi en collaboration avec le chargé de prévention du site.

Travaux nécessitant une grue

L'utilisation d'une grue rétractable sera obligatoire afin de permettre la coordination avec l'activité opérationnelle de la base aérienne.

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

4.2 Répartition des compétences - Prestations hors périmètre

4.2.1 *Organisation de l'opération (SID)*

L'opération envisagée sera de type OIE (opération d'infrastructure élémentaire) en MMOA selon l'instruction n°1707 relative aux opérations d'infrastructures du ministère des armées.

4.2.2 *Prestations DIRISI*

La DIRISI sera en charge de la fourniture et de la maintenance des équipements informatiques (hors baie technique du local DIRISI) et téléphoniques.

4.2.3 *Prestations GSBdD*

Le GSBdD sera en charge de la fourniture et de la mise en place de l'ensemble du mobilier non fixe de l'opération (lits, armoires, bureaux, sièges, tables, colonnes de rangement...) pour les bâtiments.

Le déménagement de l'ensemble du mobilier non fixe de l'opération (lits, armoires, bureaux, sièges, tables, colonnes de rangement...) pour les bâtiments du projet n'est pas pris au titre de l'opération infrastructure et sera assuré par le GSBdD.

Le système de communication Wi-Fi ILOSCA (WIFIRST) sera géré par le GSBdD.

4.3 Découpage de l'opération

4.3.1 *Études et diagnostics*

Les marchés nécessaires pour la suite du projet seront :

- MAJ du diagnostic amiante avant travaux ;
- Un diagnostic structure sur les combles et les planchers.

4.3.2 *Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage*

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est confiée à un mandataire de maîtrise d'ouvrage : setec organisation

4.3.3 *Marché de maîtrise d'œuvre*

L'opération sera réalisée par un maître d'œuvre externe au Ministère des Armées.

Au vu de la nature de l'opération, il sera envisagé pour le choix du maître d'œuvre la mise en place d'une procédure de consultation restreinte avec négociation.

L'opération sera réalisée en BIM, selon une procédure de niveau 2. Le maître d'œuvre devra se conformer à la charte BIM qui lui sera transmise.

Les missions de maîtrise d'œuvre seront les suivantes :

- Missions de base : ESQ, AVP (APS et APD), PRO-DCE, ACT, VISA, DET, AOR
- Missions complémentaires :
 - Diagnostic (DIAG)
 - Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC), prestations prévues dans l'article 10 du décret 93-1268 du 29 novembre 1993
 - Synthèse (SYN)
 - BIM

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

4.3.4 **Prestations des AMO**

Les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage prévues pour la présente opération sont les suivantes :

- Mandat de maitrise d'ouvrage (MMOA) : mission confiée à setec organisation
- Coordination SPS de niveau 2 ;
- Contrôle technique avec les missions de base L, S, Hand (incluant l'analyse des projets et la réalisation des notices de sécurité) et les missions complémentaires P1, LE, F, avec la fourniture, après travaux, de l'attestation d'accessibilité et de l'attestation de vérification initiale électrique ;

4.3.5 **Marchés de travaux**

Le représentant du pouvoir adjudicateur déterminera au moment de l'établissement du dossier de consultation des entreprises le mode de consultation le mieux adapté au contexte économique local.

4.3.6 **Niveau de confidentialité des marchés**

Pas de contrainte pour les marchés liés à cette opération.

4.3.7 **Phasage et durée des travaux**

Les travaux seront réalisés selon les phases suivantes :

Phasage :

- Phase 1 : Déménagement du LC9
- Phase 2 : Réhabilitation du LC9
- Phase 3 : Emménagement du LC9

450607	Mont-de-Marsan (40) – BA118 – GSBdD Réhabilitation du LC9	PROG V.2.3
--------	---	------------

5 DÉLAIS ET PLANIFICATION

Cf. Règlement de consultation de l'opération.

6 ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

Cf. Règlement de consultation de l'opération.

Le coût prévisionnel présenté dans le règlement de consultation ne tient pas compte de la fourniture des équipements et des mobiliers non fixés, ces prestations sont exclues de l'opération.